

Rémunération et allocation de dépenses des élus municipaux ¹

Indexation de la rémunération prévue par un règlement municipal (a. 5)

Pour l'exercice financier de 1996, le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, calculé conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11001), est de 1,7%.

Toute rémunération d'un élu municipal applicable le 31 décembre 1995 en vertu d'un règlement municipal en vigueur à cette date et prévoyant l'indexation est augmentée de 1,7% depuis le 1^{er} janvier 1996, compte tenu de l'arrondissement du montant au plus proche multiple de 10.

Minimum de la rémunération annuelle basée sur la population (a. 12)

Pour l'exercice financier de 1996, les montants par habitant applicables à chaque tranche de population d'une municipalité qui servent, conformément à l'article 12 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, à établir la rémunération annuelle minimale de son maire basée sur la population sont les suivants:

1 ^e	1 à 5 000 habitants.....	0,863\$;
2 ^e	5 001 à 15 000 habitants.....	0,774\$;
3 ^e	15 001 à 50 000 habitants.....	0,479\$;
4 ^e	50 001 à 100 000 habitants.....	0,207\$;
5 ^e	100 001 à 300 000 habitants.....	0,083\$;
6 ^e	300 001 habitants et plus.....	0,004\$;

Maximum de l'excédent de la rémunération annuelle lorsque la population est majorée en fonction des maisons de villégiature (a. 13)

Pour l'exercice financier de 1996, le maximum de l'excédent de la rémunération annuelle minimale d'un maire, qui découle d'un calcul basé sur la population de la municipalité majorée en fonction du nombre de maisons de villégiature conformément à l'article 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, est de 1 850\$.

Minimum de la rémunération annuelle sans égard à la population (a. 16)

Pour l'exercice financier de 1996, le minimum de la rémunération annuelle sans égard à la population de la municipalité, prévu à l'article 16 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, est de 2 420\$ pour un maire et de 807\$ pour un conseiller.

Maximum de l'allocation de dépenses (a. 22)

Pour l'exercice financier de 1996, le maximum de l'allocation de dépenses ou, selon le cas, du total de ces allocations d'un élu municipal, prévu à l'article 22 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, est de 11 613\$.

1. Gazette officielle du Québec, 9 mars 1996, 128^e année, n° 10, p. 236-237.

Maîtrise en analyse et en gestion urbaines

La maîtrise en analyse et en gestion urbaines (MAGU) est le seul programme universitaire de second cycle conçu spécifiquement en fonction des besoins problématiques de la gestion urbaine. Ce programme est offert conjointement par trois institutions universitaires: l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM-département d'études urbaines et touristiques).

Ce programme s'adresse aux cadres et aux professionnels de la gestion urbaine œuvrant dans les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés urbaines ainsi que dans tout organisme public ou privé, provincial ou fédéral, communautaire ou universitaire, s'intéressant aux affaires urbaines.

La MAGU favorise une approche multidisciplinaire des affaires urbaines tant pour les opérations courantes que pour les décisions

stratégiques. Elle insiste sur les pratiques et les méthodes, tant d'analyse que de gestion. Son approche est axée sur la recherche de solutions opérationnelles s'appliquant à des situations concrètes. La formation donnée par la maîtrise en analyse et en gestion urbaines doit permettre aux diplômés de s'intégrer aisément aux systèmes administratifs, de gérer efficacement et de faire évoluer les pratiques et les méthodes de gestion.

Ce programme de 45 crédits est dispensé à Montréal et à Québec. La date limite pour présenter une demande d'admission est le 1^{er} mai.

Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser à Montréal, au (514) 987-3143 (Chantal P. Augustin), à Québec, au (418) 657-2485 (Francine Deschênes) ou au Secrétariat de la maîtrise en analyse et en gestion urbaines, UQUAM, C.P. 8888, succursale centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3P8.

8^e colloque du Carrefour « Action municipale et familles »

Le comité-conseil du Carrefour « Action municipale et familles », composé de représentants des municipalités, de l'UMQ, de l'UMRCQ, du Secrétariat à la famille et du ministère des Affaires municipales, invite les municipalités à participer à son colloque annuel. Ce huitième colloque aura lieu, à Saint-Hubert en Montérégie, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1996.

Le thème du colloque *La famille à tout prix* est une invitation à prendre le virage famille. Toutes et tous sont interpellés: les maires et mairesses, les conseillères et conseillers municipaux, les employées et employés municipaux, les représentantes et représentants des familles et des organismes du milieu.

Le colloque débutera, le vendredi après-midi, par la présentation d'un nouveau concept « Qualité-famille » qui vise à évaluer le degré de développement de la politique familiale en milieu municipal. Cette activité se déroulera en plénière et en atelier.

Le samedi matin, sept ateliers sont prévus et porteront sur les sous-thèmes suivants:

- **Une politique familiale: de sa conception à la mise à jour.** Un atelier sur les comment et les pourquoi, les pour qui et les par qui. Des experts vous proposeront une démarche adaptable aux besoins de votre milieu.
- **Le plan d'action: une assise déterminante, un gage de succès.** Cet atelier propose une démarche stratégique pour rallier les effectifs et les ressources autour d'une même priorité « l'action concrète ».
- **Le partenariat: au-delà des intentions, une condition.** Un atelier sur le leadership et le partenariat, la concertation et les alliances.
- **L'apport des employés municipaux au « Penser et agir famille »: une nécessité.** L'atelier vient outiller les services municipaux sur des moyens, des méthodes et des actions qui contribueront à réaliser la politique familiale.
- **L'habitat pour les familles: comment développer des projets qui ont un impact positif sur les familles?** Cet atelier présente des indicateurs pour faire des choix éclairés lors de l'étude de projets domiciliaires.

- **L'intergénération: pour une nouvelle dynamique de quartier.** L'atelier présente quatre projets centrés sur la réciprocité des échanges entre jeunes et aînés, projets menés à l'été 1995 dans deux quartiers montréalais.
- **Partir du bon pied dans la vie.** Cet atelier est réalisé dans le cadre de l'Année internationale de la pauvreté. Il présente comment, à partir des forces du milieu, plusieurs partenaires, dont la municipalité, ont contribué à la réalisation d'un projet visant à offrir aux enfants des chances égales de réussite dans la vie.

Ces ateliers seront repris en après-midi, ce qui permettra aux participantes et participants d'assister à deux des sept ateliers. Le président du groupe de travail pour les jeunes, M. Camil Bouchard, à qui l'on doit la réalisation du rapport intitulé *Un Québec fou de ses enfants*, sera le conférencier le samedi midi. Son allocution sur le thème « Il faut un village entier pour élever un enfant » sera des plus intéressantes pour les congressistes.

Le dimanche, un forum animé par M^{me} Anne-Marie Dussault, personnalité bien connue du public, clôturera le colloque. Toutes et tous auront ainsi un dernier droit de parole sur un sujet important: « Quel prix sommes-nous prêts à payer pour la qualité de vie des familles ». La population de la région sera invitée à se joindre au forum.

La Ville de Saint-Hubert, hôtesse du colloque 1996, espère que vous y participerez en grand nombre. C'est une occasion privilégiée de partager des expériences municipales ayant une incidence sur la qualité de vie des familles d'aujourd'hui et de demain.

Le comité-conseil du Carrefour a fait parvenir aux municipalités un formulaire de participation sur lequel on trouvera la description détaillée des ateliers et les différentes activités prévues au programme.

Date limite d'inscription : le 16 mai 1996

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Carrefour « Action municipale et familles » aux numéros suivants:

Téléphone: (514) 288-5712

Télécopieur: (514) 288-7823

SOURCE Service des institutions municipales et de la formation

Le 14 mai 1996: prochain recensement du Canada

Le 14 mai 1996, Statistique Canada procédera au prochain recensement de la population canadienne et au recensement agricole du Canada. Environ 11 millions de ménages et quelque 300 000 exploitations agricoles recevront un questionnaire qu'ils devront remplir et retourner à Statistique Canada.

Le recensement permet d'obtenir une image statistique détaillée des caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens à un moment précis dans le temps. En outre, comme il a lieu tous les cinq ans, le recensement permet d'effectuer des comparaisons avec d'autres périodes.

Le recensement est la plus vaste enquête menée au Canada. Il constitue la seule source d'information sur la population et le logement disponible à une échelle aussi petite que celle des quartiers, d'une ville ou d'une collectivité agricole. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les grandes et petites entreprises, les écoles, les chercheurs

au sein des universités, les organismes sociaux et les particuliers utilisent les données du recensement.

Le succès du recensement dépend de la participation de toutes les personnes vivant au Canada.

SOURCE Statistique Canada

POUR RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES

Ministère des Affaires
municipales

Direction des communications

Arlette Fortin
20, rue Chauveau, 4^e étage, Tour
Québec (Québec)
G1R 4J3

(418) 691-2019